

Objectifs

Ce programme de **mobilité individuelle encadrée** PICASSOMOB a pour but de donner aux élèves la possibilité d'approfondir leur connaissance de la langue du pays partenaire et de se familiariser avec la culture et la vie quotidienne de la région partenaire.

La formule d'immersion individuelle de l'élève favorise l'autonomie et la confiance en soi et développe les compétences clés de l'apprentissage interculturel.

L'encadrement au niveau du programme garantit pour l'élève l'accueil en établissement scolaire chez son partenaire, l'intégration dans les cours et le suivi pendant le séjour à l'étranger.

Critères d'admission

Le programme s'adresse à des élèves **motivés, curieux et autonomes**, ayant un niveau linguistique suffisant pour leur permettre de suivre avec profit les cours dans l'établissement de la région partenaire. Ils doivent être également **capables de s'adapter à un environnement nouveau et désireux de s'y intégrer**.

Public concerné

Tous les élèves de 1^{ère} (priorité est donnée aux élèves de section européenne espagnol) scolarisés dans l'académie de Nancy-Metz.

Attention : les élèves postulent quand ils sont en classe de 2^{nde}, ils partiront en classe de 1^{ère}.

Période d'échange

- Séjour des élèves espagnols en France : du 05 septembre au 03 octobre 2020.

- Séjour des élèves français en Espagne : du 10 octobre au 07 novembre 2020.

ATTENTION : DATES SUSCEPTIBLES D'ETRE MODIFIEES

Attention, une partie de l'échange a lieu pendant les vacances de Toussaint.

Les dates du séjour sont fixées par la DAREIC, et ne sont pas modifiables.

Candidatures

L'appel à candidature sera transmis dès février 2020 dans les classes de 2de.

Les dossiers d'inscriptions seront remplis par les familles, puis transmis pour avis au professeur tuteur et au chef d'établissement.

Les dossiers complets devront être transmis à la DAREIC pour le 19 juin 2020 dernier délai :

- un exemplaire papier sera envoyé à : Rectorat - DAREIC
2, rue Philippe de Gueldres
CO n°30013
54035 Nancy Cedex
- un exemplaire électronique scanné et envoyé à : chinez.ziadi@ac-nancy-metz.fr

Les élèves seront ensuite informés par la DAREIC de la suite donnée à leur dossier et procédera le cas échéant à l'appariement des élèves français et espagnols. Dès notification d'attribution de leurs partenaires, les élèves

seront invités à se mettre en contact par courrier électronique avec leurs correspondants afin de faire connaissance et tisser des liens avant le séjour.

Financement

L'échange est basé sur le principe de la réciprocité ; les participants séjournent pendant 4 semaines consécutives dans le pays partenaire et s'engagent à accueillir pendant 4 semaines leur correspondant. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de son correspondant et fréquente le même établissement scolaire que lui. Les frais de séjour de votre enfant en Espagne sont pris en charge par la famille espagnole ; vous prenez en charge les frais de séjour de l'élève espagnol lorsqu'il séjourne chez vous. Les familles ne reçoivent pas de compensation financière.

Le rectorat organisera et financera les transports aller-retour en autocar du groupe – académie de Nancy-Metz/aéroport - et une personne fera le déplacement en même temps que les élèves.

Le rectorat organisera le transport aller-retour en avion, mais **les billets d'avion seront à la charge financière des familles.**

Dans un souci d'équité, la DAREIC posera une option chez le prestataire MENamplitudes afin que tous les billets coûtent le même prix. Les familles auront ensuite 48 heures pour régler le billet d'avion par téléphone par carte bancaire.

Ce tarif ne sera pas le moins cher du marché mais cette procédure garantit que tous les élèves seront dans le même avion et arriveront au même moment et sur un même lieu.

Engagement des établissements

Les établissements d'accueil s'engagent à :

- veiller à la qualité et à la recevabilité des candidatures. Les chefs d'établissement doivent s'assurer que les élèves candidats sont aptes à tirer profit d'un tel échange, que les familles demandeuses sont réellement prêtes à s'engager dans ce dispositif d'échange et donc conscientes de ce que cela implique pour leur enfant : séjour de 4 semaines dans un établissement étranger (et donc absence de cours au lycée pendant cette période) et accueil pour 4 semaines également d'un jeune élève partenaire. Nous demandons aux établissements de ne pas nous transmettre les dossiers comportant un avis défavorable du chef d'établissement.
- s'assurer de la capacité d'accueil d'élèves partenaires dans les classes, et à l'internat le cas échéant.
- intégrer les élèves des régions partenaires et **les faire participer activement à la vie de l'établissement.**

Pour cela, les chefs d'établissement désigneront un professeur-tuteur chargé de veiller au bon déroulement de l'échange. Il sera la personne référente pour l'élève partenaire et son interlocuteur privilégié ainsi que celui des familles durant la durée de son séjour dans l'établissement français.

A l'issue du séjour, le chef d'établissement remettra aux élèves partenaires une attestation de participation comportant les remarques et observations des professeurs dont ils auront suivi les cours.

Engagement des parents

Les parents d'accueil s'engagent à intégrer le jeune partenaire dans leur famille, à lui faciliter l'accès à des manifestations culturelles et à contribuer à l'amélioration de ses compétences linguistiques en dialoguant avec lui dans la langue du pays.

Ils assument l'entière responsabilité pour le jeune qu'ils accueillent.

Un désistement ou une interruption de séjour ne peut se faire que pour raisons exceptionnelles. Dans ce cas, les familles doivent en informer impérativement les deux établissements concernés en exposant les raisons. Ces informations seront transmises par les chefs d'établissement aux institutions organisatrices.

Il n'est pas non plus possible de changer les dates fixées du séjour.

Engagement de l'élève

L'élève s'engage à :

- accepter le partenaire qui lui sera proposé et à faire en sorte que son séjour se déroule dans les meilleures conditions.
- respecter la législation en vigueur dans le pays partenaire et à observer les règles de conduite dans l'établissement et dans la famille d'accueil.
- Participer à la formation à l'interculturel (formation obligatoire) – date communiquée ultérieurement.

Engagement des institutions organisatrices

Les institutions chargées de mettre en place le programme PICASSOMOB sont :

- La DAREIC du Rectorat de l'académie de Nancy - Metz
- La Consejeria de l'Education, la Formation et l'Emploi de la région de Murcie (Espagne)

Leur mission est de donner à des élèves des régions partenaires la possibilité de fréquenter un établissement scolaire dans l'une des régions et de fournir des correspondants aux élèves retenus. Elles peuvent être sollicitées pour toute question, conseil ou complément d'information concernant le déroulement du programme **mais ne sont pas engagées de manière contractuelle avec les participants à ce programme.**

La DAREIC et Consejeria de l'Education, la Formation et l'Emploi de la région de Murcie ne peuvent être tenues pour responsables d'éventuelles mésententes entre l'élève, son correspondant et la famille d'accueil, quelle qu'en soit la nature. En cas de difficulté, le premier contact à prendre est avec l'établissement partenaire qui se mettra en relation avec les organisateurs. Un changement de famille ne pourra se faire qu'à titre très exceptionnel, pour raisons graves et justifiées.

La DAREIC fournira un Europass Mobilité aux participants français, qui sera renseigné par le tuteur dans l'établissement espagnol. La Consejeria fournira un Europass Mobilité aux participants espagnols, qui sera renseigné par le tuteur dans l'établissement français.

Assurances

La responsabilité pour toutes les questions relatives aux assurances est du ressort des familles. Celles-ci sont invitées à se mettre en rapport avec leur compagnie ou mutuelle afin de vérifier que leur enfant a bien toutes les assurances nécessaires. Il faut penser à demander la carte européenne d'assurance maladie à son centre de sécurité sociale.

Documents nécessaires au voyage

Les élèves de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'UE voyageront :
- avec une carte d'identité ou un passeport en cours de validité

Les élèves ressortissants de pays tiers à l'espace UE-Schengen voyageront :
- avec un passeport en cours de validité
- avec un document de voyage pour étranger mineur, délivré en préfecture (DCEM – Document de Circulation pour Étranger Mineur ; ou TIR – Titre d'Identité Républicain)

Ils devront vérifier auprès de l'ambassade d'Espagne de leur pays s'ils ont besoin d'un visa ou non.

À noter : [la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme](#) et le [décret du 2 novembre 2016](#) ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

À partir du 15 janvier 2017, l'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- **Formulaire d'autorisation de sortie de territoire** signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>)
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire :
 - ➔ de nationalité française : carte d'identité ou passeport
 - ➔ ressortissant européen : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
 - ➔ ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride

Remarque : il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant les fiches pays du site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>

Il est recommandé par ailleurs de s'inscrire sur le site Ariane du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>.

Ce site permet de bénéficier en temps réel de recommandations de sécurité si la situation dans le pays de destination le justifie (événements sanitaires, climatiques et géopolitiques).